## L'Adresse-Mme McDougall

parlé de mettre ces questions de justice sociale à l'ordre du jour des travaux parlementaires.

• (1620)

Je rappelle aussi à la ministre un autre projet de loi mis de l'avant par son gouvernement, en l'occurrence le projet de loi C-62, sur l'équité en matière d'emploi. J'espérais qu'il ait du mordant pour véritablement promouvoir le rôle des femmes, des autochtones, des immigrants et des personnes handicapées, leur offrant ainsi justice et équité. Malheureusement, tous les mots qu'il faut sont là mais le gouvernement n'a pris aucune mesure concrète. Lorsqu'un texte de loi n'a aucun mordant, il se résume à des promesses creuses. J'espère que la ministre surveillera ce secteur au cours de la prochaine année et apportera à la loi les modifications qu'il faut pour la raffermir, particulièrement au chapitre des pénalités à imposer aux personnes qui ne font rien plutôt qu'aux personnes qui ne produisent pas de rapport.

Je désire maintenant aborder le programme de garde d'enfants. Je vois de l'autre côté l'un de mes collègues qui siégeait au comité qui a rédigé le rapport Égalité pour tous. Ce comité a sillonné le pays à grands frais pour les Canadiens. L'entreprise était importante. On nous a exposés les principes de base permettant d'accorder aux femmes, en particulier aux immigrantes et aux autochtones, et aux familles, partenaires dans notre société, le droit à des possibilités égales. Ce droit va de pair avec les services de garderie, peu importe de quel genre. C'est un service de qualité à prix abordable qui permet aux femmes d'entrer sur le marché du travail. On sait aujourd'hui qu'une famille a besoin de deux revenus pour équilibrer son budget. Notre groupe d'étude a examiné le sujet, tout comme l'avait fait le groupe d'étude Cooke. Ce sujet fait d'ailleurs l'objet d'études depuis que la sénatrice Florence Bird a présidé la Commission royale sur le statut de la femme créée en 1968. Depuis, ce sujet constitue un thème majeur des discussions. Je sais que nous nous appuyons tous sur les points forts de nos prédécesseurs mais depuis la publication du dernier rapport du groupe d'étude, le temps est venu au moins de promettre de nouveaux fonds, non pas des fonds recyclés, pour le secteur des garderies.

M. le vice-président: Je regrette, je dois interrompre la députée. La ministre pourrait-elle, s'il vous plaît, répondre?

Mme McDougall: Monsieur le Président, je tiens à remercier la députée pour les espoirs qu'elle a exprimés au sujet de mon rôle au sein du gouvernement. Je peux lui assurer que cet espoir est bien fondé...

Des voix: Bravo!

Mme McDougall: J'étais sur le point d'ajouter . . . parce que je sais que mes collègues du Cabinet et le premier ministre appuient les mesures que nous voulons prendre.

Tout d'abord, au sujet de la dernière question soulevée par la députée, le gouvernement et moi-même estimons que la garde le gouvernement et moi-même estimons que la control d'abord, au sujet de la derniere question soul. garde des enfants est une haute priorité. C'est une question débattue depuis longtemps, bien avant l'établissement de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme. On a gardé i a gardé le mutisme là-dessus durant de nombreuses années. Je suis d'accord avec la députée quand elle dit que ce devrait être une priorité du gouvernement. Cette question constitue un aspect : aspect important du discours du trône. Je serais déçue si la

députée espérait que le gouvernement puisse damer le pion au groupe d'étude parlementaire qui fait, je crois, un excellent travail dans ce domaine. J'attends avec impatience le moment où je prendrai connaissance du rapport. Je pense qu'il viendra compléter l'examen exécuté à notre échelon. Le gouvernement s'est engagé à fond à réaliser des progrès dans ce domaine. Je conviens avec la députée qu'il est inutile de préconiser le principe d'un salaire égal pour un travail de valeur égale si on ne peut pas l'appliquer. Il est inutile d'établir des programmes de formation, si on ne peut pas les mettre en oeuvre. C'est une question que nous avons l'intention d'étudier à fond.

La députée a soulevé la question de l'équité en matière d'emploi et de l'inefficacité du programme. Nous sommes un peu plus au fait que la députée, car nous en surveillons de près l'évolution et nous continuerons à le faire. Je suis fière de dire que cette approche est efficace. La situation change. Il est inopportun de renforcer la législation sans permettre à la population de réagir. La députée sait aussi bien que moi qu'une fois une mesure législative adoptée, il est difficile de l'abroger. Le gouvernement espère que plus tard quand la députée et moi-même passerons en revue nos carrières politiques, une mesure de ce genre sera devenue superflue. Les Canadiens tiendront alors pour acquis que les femmes sont des participantes à parts entières grâce aux mesures que le gouvernement prend actuellement.

M. Robinson: Monsieur le Président, je voudrais féliciter la ministre de sa nomination au poste de ministre d'État chargée de la Condition féminine. De toute évidence, il s'agit d'un portefeuille important. J'aurais deux brèves questions à lui poser.

Elle a mentionné que le gouvernement s'était engagé à adopter une mesure législative visant la pornographie. Plus précisément, elle a dit que le gouvernement se proposait de légiférer contre la pornographie violente et dégradante. Cela signifie-t-il que le gouvernement éliminera l'autre élément du projet de loi de l'ancien ministre de la Justice qui portait sur ce qu'on a appelé la pornographie explicitement érotique dénuée de violence et de dégradation entre adultes consentants? Le gouvernement a-t-il l'intention de s'écarter des propositions répressives contenues dans le projet de loi présenté par l'ex-ministre de la Justice?

Ma seconde question a trait à un autre domaine d'inégalité flagrante pour les femmes. Je veux parler des lois actuelles régissant l'avortement au Canada, lois qui ont pour effet de refuser aux femmes de Terre-Neuve et de l'Île-du-Prince-Édouard de même qu'à de nombreuses femmes d'autres parties du pays l'accès à un avortement thérapeutique sans danger. Au lieu de se laisser dicter son opinion par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp), elle pourrait peutêtre s'attaquer à ces deux importants sujets de préoccupation pour les femmes canadiennes.

Mme McDougall: En ce qui concerne la pornographie, monsieur le Président, le député le sait, et je le remercie d'avoir soulevé la question, elle a fait l'objet de débats publics passablement animés. Le ministre de la Justice (M. Hnatyshyn) a déclaré publiquement qu'il réexaminait la question. Je sais pertinemment qu'il a entrepris ce réexamen. Il a dit qu'il allait se pencher sur certaines des difficultés que présentent les définitions.